



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 8.2

Numéro : 094-269400362-20230411

DELCCAS2023.04.11-11-DE

DELCCAS 2023.04.11 - 11 – Convention de service relatif à l'accès aux services de l'extranet des Caisses d'Allocations Familiales pour les instructeurs des demandes de RSA.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Madame Agnès CORBASSON, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Françoise BOUCHEL, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Etaient absents excusés : Monsieur Christian GITIAUX, Monsieur Jean-Marie MICHEL, administrateurs nommés.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 2013.26, en date du 29 novembre 2013, du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, approuvant la convention de service relatif à l'accès aux services de l'extranet des Caisses d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

VU la convention signée le 31 janvier 2014,

VU la délibération n° DELCCAS 2023.03.07 – 4 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 7 mars 2023, approuvant la convention relative à l'accompagnement des allocataires du RSA, à intervenir avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne, au titre de l'année 2023,

VU le nouveau projet de convention, transmis par les Caisses d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

CONSIDERANT que la Branche Famille de la Sécurité Sociale met à disposition des organismes en charge de l'instruction des demandes de revenu de solidarité active (RSA), un site Internet sécurisé permettant, notamment, l'accès aux services suivants : la télé procédure @rsa, la mise à disposition de supports d'information et de formation...

CONSIDERANT que la convention, jointe en annexe, a pour objet de préciser les conditions d'usage du site Internet proposé et les obligations qui s'y attachent,

CONSIDERANT que l'accès à ce site Internet porte les enjeux :

- D'une qualité de service renforcée dans le contexte du développement de l'administration électronique ;
- D'une mise en œuvre rapide du volet de la loi « orientation des bénéficiaires soumis au devoir d'insertion »,

CONSIDERANT que la gestion dématérialisée de l'instruction des demandes RSA, au travers de l'utilisation de @rsa, fait partie de la convention relative à l'accompagnement des allocataires du RSA, à intervenir avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne, au titre de l'année 2023,

**Après examen et en avoir délibéré
A l'unanimité**

Approuve la convention de service, ci-annexée, relatif à l'accès aux services de l'extranet des Caisses d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le

13.04.2023

et de la publication électronique le

13.04.2023



Pour le Président,
Le Directeur,



La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,

Hélène LERAÎTRE